



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



FINANCES PUBLIQUES



J'OSE

Le journal de
l'offre de service aux
employeurs de l'État

#Hors-série
Janvier 2024

L'ÉDITO



Marie-Pierre DIÉVAL

Chef du bureau 2D
Processus CIR

La troisième édition du CUP, s'est déroulée en format webinaire le 19 novembre 2023. Elle a permis de revenir, avec un panel représentatif d'employeurs, sur les principales actualités informatiques du Service des retraites de l'Etat (SRE).

Après plus de 10 ans de bons et loyaux services, le portail PETREL a laissé la place à TOSCA au cours du second trimestre 2023.

En 2023, le plan annuel d'activité informatique du a été bouleversé dès le 1er trimestre afin de tenir compte de la réforme des retraites.

L'implication de l'ensemble des acteurs du SRE a permis à notre régime de retraite d'appliquer les principales mesures nouvelles en temps utiles pour les départs en retraite au 1er septembre et d'être le premier à proposer à nos assurés un service en ligne de demande de retraite progressive dès l'automne 2023.

Plusieurs paliers sont prévus dans les mois à venir pour permettre de dérouler l'ensemble du processus de manière dématérialisée.

En parallèle, le SRE poursuit son programme de mutualisation de briques informatiques (paiement et liquidation) avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) ainsi que la résorption de la dette technique notamment sur l'application historique de concessions des pensions civiles et militaires de retraite. Il travaille également de concert avec les employeurs sur la poursuite de la dématérialisation des processus et la qualité des comptes individuels de retraite (CIR).

Bien qu'ayant peu de marge pour prendre en charge d'autres évolutions informatiques, le SRE s'attache à poursuivre le recensement des besoins de ses partenaires. Le CUP est ainsi l'occasion de les approfondir et de s'assurer qu'ils sont partagés par l'ensemble des protagonistes avant d'étudier leur faisabilité.



LE CUP

Comité utilisateurs Portail (CUP) du 19 octobre 2023

Le comité utilisateurs Portail (CUP) réunit un panel représentatif d'employeurs pour leur présenter les évolutions informatiques réalisées, les informer des évolutions à venir mais également recueillir les besoins et retours sur l'utilisation des outils.

L'édition du CUP 2023 s'est tenue à distance sous forme d'ateliers composés de groupes de taille adaptée pour permettre un maximum d'échanges entre les participants et les représentants du SRE. Cette année, 70 représentants des administrations employeurs se sont inscrits pour participer à cet évènement annuel qui s'est déroulé le 19 octobre. Tous les documents ont été mis à la disposition des participants, 15 jours avant le CUP, afin qu'ils puissent en prendre connaissance et poser toutes leurs questions en amont de la réunion d'échanges.

Durant cette journée, en sus de la séquence introductive qui a rappelé les actualités de 2023 et les perspectives pour les mois à venir, 3 kiosques se sont tenus sur les thématiques suivantes : retraite progressive, simplification du départ (suppression du formulaire de demande de radiation des cadres) et sur trois évolutions informatiques demandées par les employeurs.

Tous les supports présentés lors du CUP 2023 ainsi que les réponses aux différentes questions posées par les employeurs sont disponibles sur TOSCA dans la documentation professionnelle.

La date de la prochaine édition n'est pas encore fixée pour 2024, mais le SRE s'attachera à l'organiser en adéquation avec le calendrier de déploiement de l'application de gestion des départs en retraite renouvelée.

L'ÉQUIPE DU CUP 2023



Frédéric LÉAUTÉ

Adjoint à la Cheffe du bureau des processus CIR

2D



Graziella JOLY

Responsable de l'assistance aux utilisateurs du bureau des processus CIR

2D



Olivier PHILIPPE

Responsable MOA de la MutSI du bureau des processus CIR

2D



Marie-Véronique BOULANGER

Responsable MOA du CIR PETREL du bureau des processus CIR

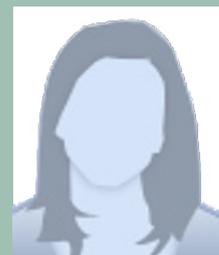
2D



Marlène LEFEVRE

MOA du CIR PETREL du bureau des processus CIR

2D



Nathalie LE PLESSIS

Adjointe au chef du bureau processus de gestion

2C



Sébastien VENDE

Secteur offre de services numériques du bureau processus de gestion

2C



Maxime LABICHE

Secteur offre de services numériques du bureau processus de gestion

2C



Michaël CARVAL

Secteur offre de services numériques du bureau processus de gestion

2C



Cécile GUEGAN

Adjointe Chef de bureau du bureau des retraites

1B



Julie BILLY

Unité soutien technique du bureau des retraites

1B



Sylvie RICHARD

Responsable de la communication du SRE

Secrétariat général



1 LA RETRAITE PROGRESSIVE

Animé par : Olivier PHILIPPE, Sébastien VENDE, Nathalie LE PLESSIS, Julie BILLY, Cécile GUEGAN.

Nombre de participants : 55 répartis en trois sessions

Thématique : Cet atelier a été l'occasion de rappeler aux participants les conditions et les modalités d'éligibilité à la retraite progressive ainsi que de détailler le processus de gestion des demandes qui est en cours de construction.

A ce stade, les usagers ont la possibilité de déposer leur demande de retraite progressive sur l'espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP). Ce service en ligne est ouvert depuis le début du mois d'octobre. Les autres briques informatiques du dispositif (analyse et calcul de la retraite progressive, contrôle de la demande, concession et paiement) seront déployées progressivement jusqu'en avril 2024.

Les participants ont été nombreux à s'interroger sur le processus relatif au changement de taux d'activité. Il est bien prévu de gérer informatiquement cette information, mais cette fonctionnalité sera déployée ultérieurement. En outre, les employeurs ont mis en avant l'importance d'être destinataires de restitutions et ainsi avoir une visibilité sur les demandes de retraite progressive, ce qui a bien été pris en compte.

Enfin, les échanges ont permis aux employeurs d'effectuer un retour sur le traitement des premières demandes, leurs bonnes pratiques mais également leurs éventuelles difficultés.



2 LA SIMPLIFICATION DU DÉPART À LA RETRAITE (Suppression du formulaire de demande de radiation des cadres)

Animé par : Frédéric LEAUTE, Marie-Véronique BOULANGER et Virginie LANTENOIS (Ministères sociaux), Patricia DI-MARCO (mission SIRHIUS) et Thierry DESPAS (CISIRH).

Nombre de participants : 42

Thématique : L'atelier consacré à la simplification du départ à la retraite s'adressait principalement aux employeurs qui utilisent RenoIRH comme système d'informations de ressources humaines (SIRH). Il avait pour objectif de rappeler la simplification proposée par le SRE et de partager l'expérience de la mission SIRHIUS, du CISIRH et des Ministères sociaux.

La mesure de simplification proposée a pour objet de supprimer l'impression par l'utilisateur de la demande de radiation des cadres tout en s'assurant que l'ensemble des maillons de la chaîne RH et pension soient informés.

Après que toutes les directions des Ministères économiques et financiers (MEF) ont déployé le dispositif en collaboration avec la mission SIRHIUS et le SRE, des travaux sont en cours au sein du CISIRH pour adapter le SIRH RenoIRH et ainsi permettre aux employeurs concernés d'opter pour cette simplification. Les Ministères sociaux offrent leur concours et participent activement au côté du CISIRH au déploiement de l'outil tout en adaptant leurs processus RH internes.

Lors de cet atelier, les échanges ont essentiellement porté sur l'accessibilité aux flux d'informations par tous les protagonistes de la chaîne RH. Pour certains participants, une réflexion sur leur processus interne RH est à mener pour permettre la mise en œuvre de la simplification.

3 DISCUSSION DES DEMANDES D'ÉVOLUTIONS INFORMATIQUES FORMULÉES PAR LES EMPLOYEURS

Animé par : Marie-Véronique BOULANGER, Graziella JOLY, Marlène LEFEVRE, Maxime LABICHE et Michael CARVAL.

Nombre de participants : 48 répartis en trois sessions

Thématique : Des demandes d'évolutions ou d'aménagement des portails informatiques TOSCA ou ENSAP parviennent au SRE dans le cadre de différentes instances de la comitologie employeurs. L'objet de cet atelier était d'évoquer avec l'ensemble de la communauté trois évolutions qui ont vocation à intéresser le plus grand nombre.



En dépit d'un plan de charge laissant peu de marges pour des évolutions de TOSCA ou de l'ENSAP à court terme, le SRE a souhaité néanmoins présenter plusieurs évolutions structurantes afin d'évaluer leur intérêt pour la communauté des employeurs et approfondir sa compréhension des besoins.

La première évolution présentée consiste à attribuer directement les en-cours dans TOSCA aux gestionnaires et ainsi éviter pour certains d'avoir un tableau de suivi en parallèle. A l'issue des échanges, il s'avère que les besoins sont très disparates d'un employeur à l'autre aux organisations différentes même au sein d'un même ministère. Même si l'intérêt d'une telle évolution a été clairement identifié par les participants (suivi de l'activité), il apparaît compliqué de répondre totalement au besoin général (restitutions, suivi des activités).

La seconde évolution a trait aux demandes de correction de compte déposées via l'espace numérique sécurisé de l'agent public (ENSAP). Actuellement, l'utilisateur peut déposer une demande de correction via son ENSAP uniquement s'il dispose d'un compte individuel sécurisé. La demande est alors traitée par le SRE. Afin de faciliter la démarche pour l'utilisateur, un employeur a proposé d'ouvrir le service également pour les assurés dont le CIR n'est pas sécurisé. Pour ce périmètre, les demandes généreraient des en-cours dans TOSCA à l'attention des employeurs. Ainsi, ces derniers seraient alertés via les en-cours dans TOSCA qu'il y a une demande de correction de compte à traiter. Ensuite, deux solutions peuvent être proposées aux employeurs :

- ▶ la correction de compte peut être effectuée directement dans TOSCA via l'IHM « gestion de compte »
- ▶ ils peuvent faire le choix de modifier les éléments dans leur SIRH. Dans ce dernier cas, le FIP mensuel alimentera le CIR et la demande de correction de compte dans TOSCA devra être clôturée manuellement par un gestionnaire.

Processus	Type en-cours	Nombre	Actions
Demande de modification CIR depuis l'ENSAP	Demande de correction de compte à traiter	39	
Demande de modification CIR depuis l'ENSAP	Urgent - Demande de correction à traiter	24	
Demande de modification CIR depuis l'ENSAP	Demande de correction de compte mise en attente	0	

3 LES ÉVOLUTIONS INFORMATIQUES (SUITE)

Même si en séance les employeurs ont été majoritairement favorables à la première solution, qui consiste à effectuer la correction de compte directement dans le portail TOSCA et clôturer immédiatement l'encours, il a été rappelé l'importance de mettre à jour les SIRH afin d'éviter un écrasement des données transmises via les FIP.

Enfin, la troisième évolution concerne la possibilité pour les employeurs de communiquer auprès de leurs fonctionnaires mais également de leurs pensionnés, sur certaines thématiques, telles que l'action sociale, via l'ENSAP.

Actuellement, le menu « ENSAP » propose une entrée spécifique « mes documents employeur » qui permet d'exposer les documents RH transmis par l'employeur propres à un agent (hors rémunération). Ce menu pourrait être enrichi par une entrée dédiée à l'information générale publiée par un employeur.

Après une description des contraintes d'exposition et le processus de ciblage des populations (cf support), les employeurs ont fait part de leur intérêt pour ce service. Le cas échéant, le processus d'insertion d'une communication dans l'ENSAP sera décrit et partagé avec les partenaires intéressés.

Le Ministère des Armées a indiqué l'intérêt de s'appuyer sur les comptes ouverts dans l'ENSAP pour communiquer sur l'adhésion aux contrats collectifs, dans le cadre de la protection sociale complémentaire (PSC).



ENQUÊTE DE SATISFACTION

Résultat de l'enquête de satisfaction réalisée à l'issue du CUP 2023 (taux de retour : 41,4 %)

Une enquête de satisfaction a été transmise à l'ensemble des participants au CUP 2023 afin d'avoir connaissance de l'appréciation des employeurs sur le contenu et la forme de l'évènement.

Les employeurs ont été globalement très satisfaits du format (distanciel) même si certains ont rencontré des difficultés de connexion ou d'utilisation de klaxoon. Les thématiques de cette édition ont satisfait quasiment tous les répondants (93%) avec un intérêt tout particulier pour la séquence introductive qui a été jugée très intéressante et enrichissante.

Les séquences sur la retraite progressive ont été également très appréciées car elles ont permis à certains employeurs de mieux comprendre le dispositif et d'avoir des réponses précises à un grand nombre de questions.

Ce questionnaire a été également l'occasion d'interroger les employeurs sur la documentation transmise et l'accompagnement réalisé auprès d'eux lors de la mise à disposition du nouveau service. 97 % des personnes interrogées ont indiqué être satisfaits ou très satisfaits du mode opératoire transmis par le SRE.

Toutes les suggestions émises dans le questionnaire de satisfaction (ex : prévoir une séance de clôture, trop de participants avec des problématiques diverses, durée des ateliers trop courte) seront analysées soit afin d'améliorer le format de l'évènement ou de compléter la liste des sujets à aborder dans les prochaines éditions.

Vous êtes ici > Documentation professionnelle (v 2.4.0)

Tosca

Consultation de document

Réglementation **Compte Individuel de Retraite** Offre usagers

- Comitologie
 - Alimentation du CIR
 - Alimentation du CIR et spécifications
 - Obligations déclaratives (pénalités)
 - TOSCA
 - Habilitations
 - Guide utilisateurs
 - Modes opératoires
 - Présentation des points de vigilance publié le 30/10/2023
 - TOSCA - Gérer les formulaires LIR publié le 27/10/2023
 - Catalogue des restitutions V1.7 publié le 17/10/2023
 - La retraite progressive publié le 10/10/2023**
 - Dématérialisation des pensions pour DC en activité ou au cours d'une période non valable - NI 898 du 29-04-2022 publié le 29/09/2023
 - TOSCA Consulter les restitutions publié le 29/09/2023
 - Modalités de contrôle des points de vigilance publié le 29/09/2023



Moyenne : 4.07

Directeur de la publication : Guillaume TALON, chef du Service des retraites de l'État :

Réalisation éditoriale : Frédéric Léauté, adjoint à la cheffe de bureau Processus CIR - 2D

Comité rédactionnel : Bureau des processus CIR (2D), Bureau des processus de gestion (2C)

Conception graphique : Secrétariat général - Service communication

Point de contact : bureau.sre1b-pole-employeur@dgfp.finances.gouv.fr

Prochain numéro : J'OSE n°8